

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2020

Présents : Mesdames BAY-GUEDES, BEAL, BEAUFORT, BONNARDEL, DEFAY Mireille, DEFAY Odile, DELEAU-FERRET, GIRE-JOUBERT, GUILLOT, PEYRET, ROUX CHARRIER, VIDAL et WIERZBA, Messieurs BRUYERE, CARDOSO, CHAPELLE, CORNU, FORESTIER, GIBERT, LARGIER, MALOSSE, NOUVET, RIBES, RIVAT et UGGERI.

Absents : Mme PALHIER (procuration à Mme GUILLOT) et M. HABOUZIT (procuration à Mme BEAUFORT),

Mme DEFAY a été élue secrétaire.

Partie 1

Débat D'orientation budgétaire. La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est la première étape du cycle annuel budgétaire de la collectivité qui doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. La note de synthèse présentée lors du conseil municipal sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée sera mise en ligne sur le site de la commune. Après discussions, le conseil municipal a pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Partie 2

Approbation à l'unanimité du P.V. du 05/06/2020.

➤ **Commission d'appel d'offres (modification).** Lors de la séance du 05 juin 2020, la composition de la commission d'appel d'offres et d'adjudication avait été validée par le conseil municipal. **Suite au départ d'un membre de la commission,** le conseil municipal approuve à l'unanimité **la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres et d'adjudication :**

- **Membres titulaires :**

M. RIBES, M. GIBERT, M. CARDOSO, Mme BONNARDEL, M. HABOUZIT

- **Membres suppléants :**

M. FORESTIER, Mme BEAL, Mme BEAUFORT

Désignation du représentant auprès du CRCALHL. 1 représentante a été désignée à l'unanimité : Madame BONNARDEL.

Vote du budget « communal » 2020. Le conseil municipal approuve par 24 voix pour et 3 voix contre (M. HABOUZIT, Mme BEAUFORT, Mme DELEAU-FERRET), le budget total d'un montant de 5 822 104.15 € qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur 3 647 540.96 € et à 2 174 573.19 € en investissement.

Vote du budget "activité photovoltaïque" 2020. Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget total d'un montant de 21 486.74 € qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur 5 664.54 € et à 15 822.20 € en investissement.

Vote du taux des taxes des contributions directes 2020. Le conseil municipal approuve à 24 voix pour et 3 voix contre (M. HABOUZIT, Mme BEAUFORT, Mme DELEAU-FERRET), le vote des taux suivants :

Taxe foncière sur le bâti : 15.35 % avec un produit attendu de 1 206 664 €

Taxe foncière sur le non bâti : 72.37 % avec un produit attendu de 46 751 €

E.P.F Portage foncier. Monsieur le Maire rappelle le projet d'éco-quartier et les démarches menées actuellement pour la création d'une ZAC sur ce secteur. Le 11 février dernier, le conseil municipal a validé le principe d'acquisition de la parcelle AL 42 par l'EPF SMAF. Cette parcelle qui n'était pas dans le périmètre initial de l'éco-quartier fait l'objet d'une proposition de portage par l'EPF Smaf Auvergne. Le conseil à l'unanimité se prononce favorablement sur cette acquisition, sur le recours à l'EPF et autorise le maire le maire à engager toutes les démarches auprès de l'EPF SMAF afin que celui-ci se rende propriétaire de la parcelle AL 42.

Remboursement des sommes versés en trop par les parents sur le compte cantine. A la rentrée de septembre, la Commune change de logiciel pour gérer les réservations de cantine, il ne sera pas possible de transférer les crédits disponibles actuellement sur le compte cantine des parents sur le futur site. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le remboursement des parents dont le solde est créditeur sur leur compte en fin d'année scolaire.

Remise exceptionnelle pour le restaurant « Le Saint-Germain ». Suite à la COVID 19, le restaurant a dû fermer deux mois durant le confinement. Madame AVOND, gérant, a demandé une remise exceptionnelle de deux mois de loyer à la commune. A l'unanimité, le conseil accepte de faire une remise exceptionnelle de deux mois de loyer à madame AVOND.

Jurés d'assises. En application de la circulaire du 12 mai 2020 concernant l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année 2021, le conseil municipal a tiré au sort 9 personnes sur la liste électorale. Les personnes désignées ainsi que le Tribunal ont été informés de ce tirage.

Mise à disposition des agents auprès du SIVOM. Pour la mise en œuvre des activités découvertes hors temps scolaire, la Commune fait appel au SIVOM et afin que ces activités puissent se réaliser dans les meilleures conditions, il convient que des personnels des écoles interviennent conjointement avec les animateurs du SIVOM. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que les personnels des écoles soient mis à disposition du SIVOM et que le Maire engage les démarches nécessaires.

Participation au SIVOM 2020. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour verser la somme de 39 895 € au SIVOM sous forme de participation pour l'année 2020, ce montant sera versé en plusieurs fois. Le conseil autorise le maire à verser dans un premier temps la somme de 19 947.50 € (50 % de la participation) au titre d'acompte le solde étant versé en fin d'exercice.

Désignation des candidats au rôle de Délégués de la CAPEV au Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural. 3 candidats sont désignés à l'unanimité : Monsieur FORESTIER et Madame BONNARDEL (candidats titulaires), Monsieur Marcel RIBES (candidat suppléants).

Tarifs des activités du centre culturel. Une nouvelle saison débutant, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour les tarifs annuels qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2020. L'ensemble des tarifs est consultable sur le site internet de la Commune et sur la délibération affichée en Mairie.

Convention avec le CDG 43 pour la mise en œuvre d'ACTES (préfecture). La mairie utilise la télétransmission des documents en Préfecture, le Centre de Gestion propose une nouvelle convention pour l'accompagnement des services communaux dans ces différentes démarches. Le conseil approuve à l'unanimité la signature de la convention avec le Centre de Gestion.

Indemnités des élus. Le Maire décide de donner à 9 conseillers municipaux des délégations : Monsieur CARDOSO, Madame GIRE-JOUBERT, Madame PEYRET, Madame ROUX-CHARRIER, Madame VIDAL, Monsieur CHAPELLE, Madame WIERZBA, Monsieur LARGIER et Monsieur FORESTIER. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve par 24 voix pour et 3 abstentions (M. HABOUZIT,**

Mme BEAUFORT, Mme DELEAU-FERRET), valide cette décision et décide de fixer le montant de l'indemnité de fonction des conseillers désignés au taux de 3.8 % à effet au 1er juillet 2020.

Commissions des impôts. A la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire (DDFIP), il faut proposer 8 personnes en qualité de membres titulaires et 8 autres personnes en qualité de membres suppléants. La DDFIP désignera 8 commissaires titulaires et 8 suppléants sur les bases des propositions faites par le conseil. Ils ont été proposés par le conseil à l'unanimité :

- En qualité de titulaires Monsieur LAURENT Michel, Monsieur CHANAL Guy, Monsieur RIBES Marcel, Monsieur GIBERT Henri, Madame PEYRET Betty, Monsieur CHAMBON Albert, Madame BEAL Marie-Claude.
- En qualité de suppléants Monsieur CHAPELLE Guy, Madame GIRE JOUBERT Patricia, Monsieur BRUYERE Claude, Monsieur QUEYRON Daniel, Monsieur ABRIAL René, Monsieur HABOUZIT René, Monsieur MARTIN Pierre.

Commission de contrôle. Dans chaque commune, il existe une commission de contrôle des listes électorales qui est composé de:

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Cette commission est nommée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Ont été proposés par le conseil à l'unanimité :

- Pour la première liste ; Madame BEAL, Monsieur FORESTIER, Madame BAY GUEDES.
- Pour la seconde liste ; Monsieur HABOUZIT , Madame BEAUFORT.

Forfait externat 2020. Le conseil municipal décide, par 24 voix pour et 3 abstentions (M. HABOUZIT, Mme BEAUFORT, Mme DELEAU-FERRET), de fixer pour l'année 2020 le montant du forfait externat annuel à 831.51 € par élève du privé résidant sur le commune de St Germain Laprade et d'autoriser le versement du forfait communal à l'OGEC.

Droits de place et stationnement. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de droit de place et stationnement à compter du 1er juillet 2020 afin de tenir compte des demandes de branchement sur les réseaux publics.

Emplacement camion vente de pizzas, déballage :

		Sans branchement réseaux	Avec branchement réseaux
Tarif à la journée		15 €	30 €
Abonnement annuel	1 Jour/semaine	150 €	300 €
Abonnement annuel	2 Jour/semaine	250 €	500 €

Droits de place pour cirques et manège :

15 € par jour.

SLT (Son, Lumière, Théâtre). Lors de la séance du 05/06/2020 3 membres ont été désignés : Madame BEAL, Monsieur BRUYERE et Monsieur GIBERT. Un membre de l'association désigné le 5 juin dernier souhaite être remplacé. Monsieur le Maire propose Monsieur CHANAL (directeur du centre culturel) pour le remplacer. Le conseil municipal approuve par 24 voix pour et 3 abstentions (M. HABOUZIT, Mme BEAUFORT, Mme DELEAU-FERRET) désigne comme membres auprès composant l'association « Son, Lumière, Théâtre » : M. Claude BRUYERE, M. Patrice CHANAL ,M. Henri GIBERT.

Décisions du maire. Le conseil municipal a pris acte des dernières décisions prises par le maire dans les domaines suivants : Droit de préemption non exercé, assurances et marchés publics :

BAY-GUEDES	BEAL	BEAUFORT	BONNARDEL
DEFAY Mireille	DEFAY Odile	DELEAU-FERRET	GIRE-JOUBERT
GUILLOT	PEYRET	ROUX CHARRIER	VIDAL
WIERZBA	BRUYERE	CARDOSO	CHAPELLE
CORNU	FORESTIER	GIBERT	LARGIER
MALOSSE	NOUVET	RIBES	RIVAT

UGGERI.			
---------	--	--	--